

**POTS ECHAPPEMENT (Code 66677)**

<b>Classement</b>	<input type="checkbox"/> Optionnel	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Recommandé</b>	<input type="checkbox"/> Obligatoire
-------------------	------------------------------------	---	--------------------------------------

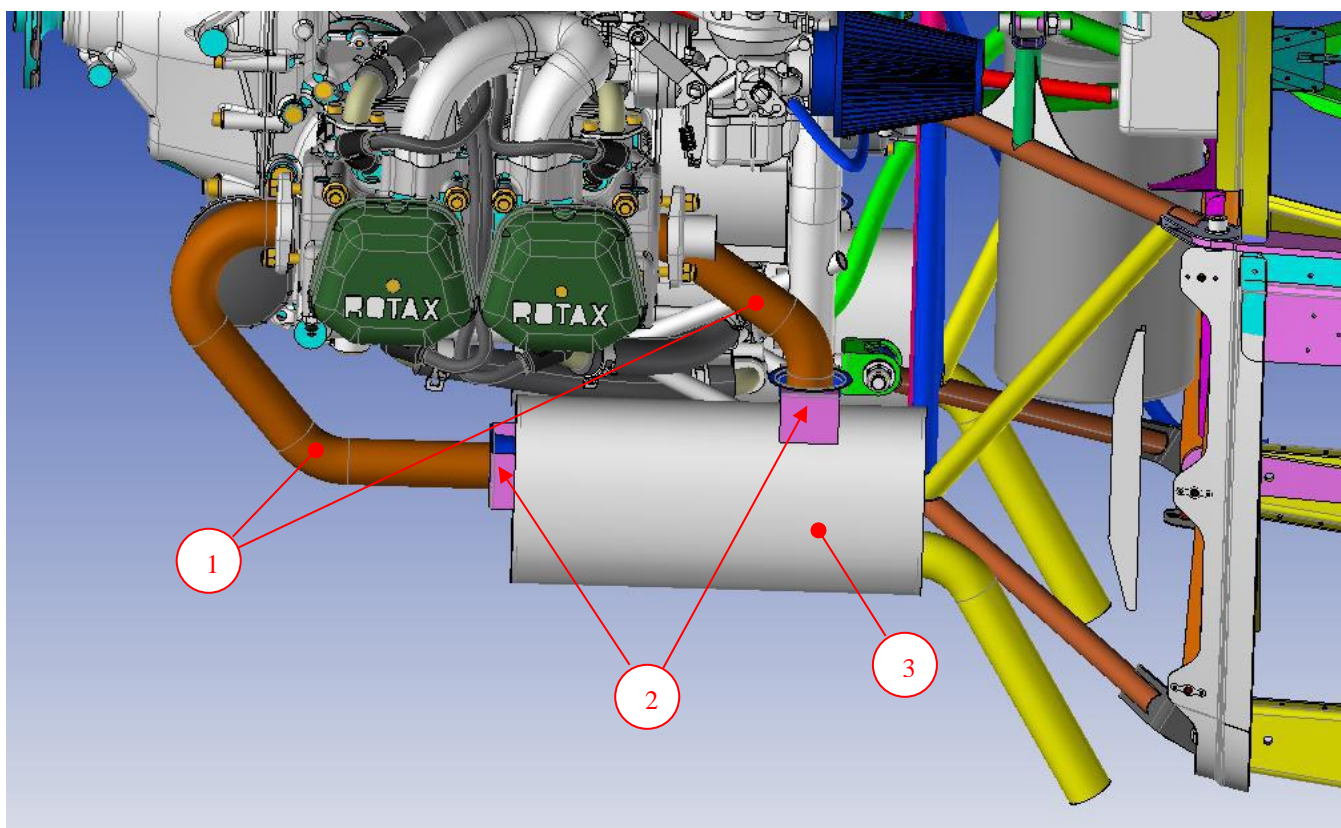
<b>Avertissement</b>	<p>Dans le cadre du suivi navigabilité de l'ULM Sensation, ce bulletin de service a été élaboré pour informer les propriétaires de Sensation d'un point de vigilance affectant la sécurité des vols.</p> <p>Le non-respect de ces recommandations peut entraîner de graves conséquences pour l'équipage de l'ulm.</p>
----------------------	---

<b>Destinataires</b>	Exploitants ULM SENSATION
----------------------	---------------------------

<b>Applicabilité</b>	Uniquement les Sensations équipés des pots du fournisseur CKT (voir plaque identification sur le silencieux)
----------------------	--

<b>Délai d'application</b>	Inspection initiale : avant le prochain vol Inspection récurrente : à chaque visite prévol (voir manuel de vol) Remplacement : en cas de défaillance
----------------------------	--

<b>Description</b>
--------------------

**Présentation des pots d'échappement**


*Vue CAO des pots d'échappement CKT installés sur l'appareil*

Les pots d'échappement du Sensation se présentent sous la forme de pipes d'échappement (1), d'emboîtements rotulés (2) et d'un volume servant d'absorption et de silencieux (3).  
L'objet du présent bulletin de service est d'attirer l'attention des utilisateurs sur le vieillissement possible des différentes parties et de proposer des points de contrôle périodiques.

## POTS ECHAPPEMENT (Code 66677)

Les pipes d'échappement et leur liaison au moteur sont le siège de fortes contraintes thermiques et mécaniques en particulier les cylindres avant. Des ruptures ont été observées au niveau de la liaison avec l'embout entrant dans la culasse.

Les liaisons rotulées se déboîtent parfois légèrement pendant un démarrage ou un arrêt brutal.

Les enveloppes du silencieux ont déjà fait l'objet de criques rapidement propagées.

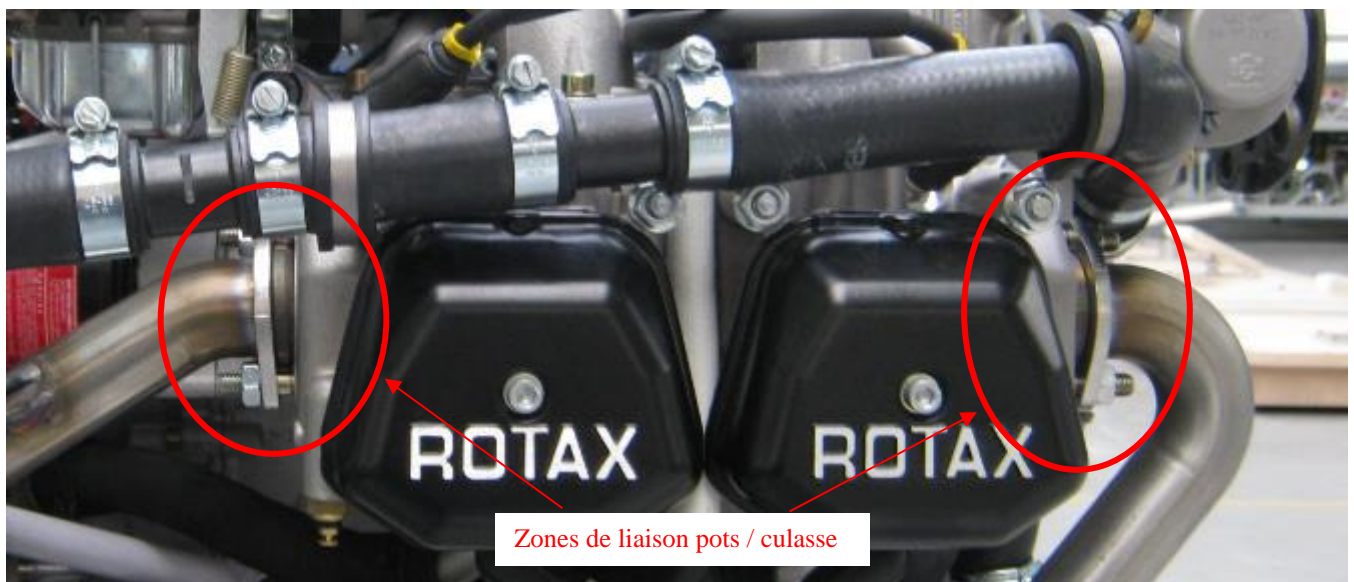
### Référence

- Pot d'échappement : Code 66677

**Procédure d'application**

### Inspection initiale

1. Inspecter visuellement les quatre pipes d'échappement en particulier au niveau de la liaison avec l'embout entrant dans la culasse.



Zones de liaison pots / culasse

*Vue des échappement côté droit de l'appareil*

**POTS ECHAPPEMENT (Code 66677)**

- Vérifier le bon emboîtement des liaisons rotulées. Elles doivent être maintenues fermement en butées par la pression des ressorts (au moins 2 kgf pour les décoller de leur butée). Sinon remplacer les 2 ressorts.



*Vue de la liaison pipe / silencieux*

- Contactez ESPACE pour avis technique et RANDKAR pour remplacement éventuel.

**Inspection à réaliser toutes les 50heures**

- Démonter les pots d'échappement entièrement.
- Effectuez un contrôle visuel minutieux puis un contrôle par ressuage dans les zones où des criques sont suspectées.
- En présence de criques inférieures à 5 mm ou de porosités inférieures à 1 mm sur les pipes d'échappement (pour les autres parties doubler ces valeurs), procédez à une réparation par soudure TIG. Au-dessus de ces valeurs, remplacez l'élément.


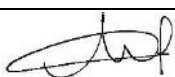
**Visite prévol**

- Lors de vos visites périodiques prévol, redoubler d'attention sur le pot d'échappement (voir manuel de vol PV RD 02).
- En cas de défaillance, contacter votre distributeur RANDKAR pour l'approvisionnement en pièces.
- Vous pouvez également contacter ESPACE pour des conseils techniques.

**POTS ECHAPPEMENT (Code 66677)**
**A la prochaine visite de 100h (uniquement pour les propriétaires de pots d'échappement CKT)**

1. Démontez les gougeons de culasse servant de fixation aux pipes d'échappement et les remplacer par le kit CKT de bridage par ressorts.
2. Contacter ESPACE pour avis technique et RANDKAR pour remplacement éventuel.

Indice	Date	Auteur	Synthèse de la modification
A	30/10/2105	L. LEFEVRE	Création

	Fonction	Nom	Visa	Date
Rédigée par :	Ingénieur	L. LEFEVRE		02/11/2015
Validée par :	Responsable BE	M. CHATAL		30/10/2015